

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE HENANSAL
SEANCE DU 5 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de Madame HERVO Sylvie, Maire.

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire
GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc, Adjoints,
OLERON Régine, BROUARD Catherine, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, URFIE Anne-Sophie, HAMON Jean-Baptiste, LE GUIRINEC Sonia, DURAND Pascal, BOURDEL Laurence, HINGANT Marion

Absents excusés :

Secrétaire : Laurence BOURDEL

ORDRE DU JOUR :

- DELIBERATION N°23-06-01 : Travaux d'éclairage public
- Questions diverses
- Comptes-rendus divers

Travaux d'éclairage public - Délibération n°23-06-01

Mme le Maire informe que le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 22) a procédé à l'étude de la rénovation des commandes EP A & B rue de l'Église et au Lotissement du Clos du Levant. Le coût total de l'opération est estimé à 2 851,20 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **1716 €**. Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le projet de rénovation des commandes EP A & B rue de l'Eglise et au Lotissement du Clos du Levant

- ↳ Nouvelle compétence déléguée à l'ADAC : veille sur les financements de projets
- ↳ **Prochaine réunion de conseil** : le 10 juillet à 20h
- ↳ Début des travaux pour la construction des sanitaires au PumpTrack 2^{ème} semaine de juin
- ↳ Journée citoyenne le 17 juin
- ↳ Le 3 juillet à 14h30 : réunion en visio pour analyse des audits SDE cantine, mairie, école
- ↳ Permis de construire pour la Maison Route des Caps déposé ce lundi 5 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h00**.